

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
08/01/2026

Date d'affichage :
19/01/2026

SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Alexanne CANAL - Mme Mélanie BLEICHER - M. Nicolas CHARNOT- M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON – M. Michel TEREBUS

Absents excusés :	Procuration à :
Gabrielle VENCK-MILLET	Guy MICLO
Quentin GUYOD	Jean KARLE

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 03

**Réparation de la
porte d'entrée de la
Mairie**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la porte de l'entrée principale de la Mairie fonctionne avec une horloge électrique et automatique pour effectuer l'ouverture.

Le jeudi 27 novembre, cette porte a été forcée. Le Maire a appelé, le vendredi 28 novembre 2025 au matin, le Société « Agence commerciale VINEL » de Besançon, laquelle est venue pour tenter de réparer ce sinistre le mardi 02 décembre 2025 ; les intervenants de cette entreprise n'ont pas réussi à réparer.

Une consultation d'entreprises a été effectuée en vue de réparer cette porte d'entrée :

- ☛ Agence VINEL à Besançon : devis 8.213 € HT
- ☛ CHIPEAUX Lionel à Malbouhans : devis 4.935 € HT

Après étude des devis, le Conseil Municipal décide :

- ① de choisir le devis le moins cher : devis CHIPEAUX ;
- ② d'autoriser le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

